

Département NORD
Canton GRANDE- SYNTHE
Commune GRAVELINES

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

DM-2026- 046

DECISION MUNICIPALE

MISE A DISPOSITION DE TABLETTES PAR L'ASSOCIATION ATOUTS VILLE

3.3 - Locations

Le Maire de GRAVELINES,

Vu les dispositions des Articles **L.2122-22-5°** et **L.2122-23** du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du **29 juin 2022** portant délégation du Conseil Municipal au Maire,

Vu le Budget Primitif **2025** de la Commune voté le **18 décembre 2025**,

Considérant qu'à l'occasion de la journée de sensibilisation aux droits des femmes, la Direction Petite Enfance, Enfance et Jeunesse animera un atelier numérique et ludique pour les élèves des 2 collèges gravelinois,

Considérant la possibilité pour l'association ATOUTS VILLE de mettre gracieusement à disposition de la ville 7 tablettes de marque IPAD, pour permettre à chaque élève de participer à cette activité,

DECIDE :

Article 1^{er} : De signer une convention avec l'association ATOUTS VILLE, pour la mise à disposition de 7 tablettes de marque IPAD.

Article 2 : Les tablettes sont mises à disposition de la Ville **gracieusement, du 9 au 11 mars 2026**.

Article 3 : La présente décision sera :

- Inscrite au registre des délibérations ;
- Mise en ligne sur le site internet de la Ville ;
- Transmise au Sous-Préfet de Dunkerque .

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Comptable des Finances Publiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à GRAVELINES, le **09 MARS 2026**
Le Maire,

Reçu en Sous-Préfecture le **09 MARS 2026**

Mis en ligne sur le site de la Ville le **09 MARS 2026**



Bertrand RINGOT